

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 19 juin 1973

● 1534

[Text]

Le président: Messieurs, je vois qu'il y a quorum. Nous allons procéder à l'étude de la pétition. Je demanderais au secrétaire du Comité de bien vouloir donner lecture de l'ordre de renvoi.

The Clerk: Thursday, June 14, 1973. Ordered:

● 1535

That the petition of The National Dental Examining Board of Canada, file after the time limit specified under Standing Order 90, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders, together with the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon, presented to the House on Thursday, May 31, 1973 for any recommendations the Committee deems advisable.

Le président: Alors, messieurs, c'est M. Railton qui est le parrain du Bill et il sera aidé par M. Roberts qui remplace ici M. King.

Would you please give preliminary information on the cause of the delay in presenting the petition.

Mr. Railton: Yes, Mr. Chairman. Thank you. This is no time to discuss the bill itself, is it?

Apparently the main reason why it was not filed within the time prescribed by the leaders of the House of Commons for hearing this session is because the National Dental Examining Board was unable to obtain the concurrence of the Royal College of Dentists of Canada within the required time. Actually they had to cover not only the examinations of general practitioner dentists, assistants and para dental help but also the examination of specialists. To obtain the consent for the latter it had to be passed by the Royal College of Dentists and it took longer than they expected; it went past the deadline. Therefore, I would ask for your help in bringing this before the House in spite of its being late in filing.

Would you like me to read the other paragraph? Mr. King has provided me with the information.

It is necessary to have this bill considered by Parliament at this session since the National Dental Examining Board has entered into reciprocal agreements with certain dental schools in Canada and the United States of America to grant certification to the persons who graduate from these schools in 1974. It was hoped that this bill would be considered by Parliament in sufficient time to carry out these proposals in 1974 if allowed by Parliament.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, June 19, 1973.

[Interpretation]

The Chairman: I see a quorum. We will proceed with the study of the petition. I will ask the Secretary of the Committee to read the Order of Reference.

Le greffier: Le jeudi 14 juin 1973, il est ordonné:

Que la pétition de The National Dental Examining Board of Canada, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le Quatrième Rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le jeudi 31 mai 1973, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

The Chairman: And so, members of the committee, it is Mr. Railton who is the sponsor of the bill and he will be supported by Mr. Roberts who is here to replace Mr. King.

Pourriez-vous nous donner des renseignements préliminaires permettant de motiver le retard qui s'est produit en rapport avec la présentation de cette pétition.

M. Railton: Oui, monsieur le président. Merci. Je suppose que nous n'allons pas discuter du bill lui-même?

Il semble que la principale raison pour laquelle le dépôt de cette pétition n'a pas été fait dans le délai requis par les leaders de la Chambre des communes pour pouvoir être entendus au cours de la présente session résulte du fait que le Bureau national d'examen dentaire du Canada n'a pas réussi à obtenir l'accord du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada en temps voulu. En fait, il a fallu non seulement étudier le cas des dentistes non-spécialisés, des assistants dentaires et paradentaires mais aussi celui des dentistes-spécialistes. Pour obtenir le consentement au sujet de ces derniers, il fallait l'approbation du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada et il a fallu plus de temps que prévu. Nous avons dépassé la date limite. Par conséquent, je demande votre collaboration pour présenter cette pétition à la Chambre malgré ce dépôt assez en retard.

Pourriez-vous me lire l'autre paragraphe? M. King m'a fourni ces renseignements.

Il importe que ce bill soit étudié par le Parlement à la présente session car le Bureau national d'examen dentaire du Canada a passé des accords de réciprocité avec certaines écoles dentaires au Canada et aux États-Unis d'Amérique pour permettre l'attribution de certificats aux diplômés sortant de ces écoles en 1974. On avait espéré que ce bill serait étudié par le Parlement en temps pour permettre, avec l'approbation du Parlement, de mettre ces dispositions en application.